

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2026

ORDRE DU JOUR

I. Examen des rapports.

Rapports de procédure et Désignations 2

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 49 dernier alinéa :
« À chaque nouvelle séance du Conseil départemental, après les rapports relevant de la commission des finances,
les autres rapports sont inscrits à l'ordre du jour par roulement entre les commissions. »*

1^{re} commission	FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES	<i>2 avril</i>	6	
5^e commission	ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS		13	
2^e commission	AMÉNAGEMENT		<i>30 mars</i>	17
3^e commission	DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS		19	
4^e commission	ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES	<i>31 mars</i>	22	

II. Vœux 25

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 67 - Dépôt pour la séance du Conseil départemental :
« Les vœux sont remis au président, par écrit et signés de leur(s) auteur(s), au plus tard le jeudi précédant la séance
du Conseil, avant midi. Exceptionnellement, un vœu suscité par l'urgence de l'actualité survenant après cette date
limite de dépôt pourra être déposé jusqu'à l'ouverture de la séance. »*

I. Examen des rapports.

Rapports de procédure et Désignations

N° 2026-2 – 1.1.1 — Désignation de trois élus d'une collectivité territoriale au conseil d'administration de l'office public de l'habitat, Valophis Habitat.

L'office public de l'habitat (OPH) du Val-de-Marne, Valophis Habitat, est un établissement public local à caractère industriel et commercial. Les modalités de composition des conseils d'administration des OPH sont régies par le Code de la construction et de l'habitation.

L'article L. 421-8 du Code de la construction et de l'habitation relatif à la gouvernance des offices publics de l'habitat liste les personnes composant les conseils d'administration. La composition et l'effectif du conseil d'administration de l'OPH sont déterminés par l'organe délibérant de la collectivité de rattachement.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne par délibération n° 2021-4 – 1.4.4/2 du Conseil départemental du 19 juillet 2021, a fixé la composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat du Val-de-Marne Valophis et a procédé à leur désignation comme suit :

Six conseillers départementaux :

- Monsieur Métin YAVUZ
- Madame Kristell NIASME
- Monsieur Michel DUVAUDIER
- Monsieur Antoine MADELIN
- Madame Karine BASTIER (par délibération n° 2023-5 – 1.1.1./2 du Conseil départemental du Val-de-Marne en date du 16 octobre 2023 en remplacement de Madame Patricia KORCHEF-LAMBERT)
- Madame Imène SOUID (par délibération n° 2023-1 – 1.3.3 du Conseil départemental du Val-de-Marne en date du 13 février 2023 en remplacement Madame Christine JANODET).

Neuf personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont :

• trois élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que le Département collectivité de rattachement :

- Monsieur Tonino PANETTA
- Monsieur Hervé GICQUEL
- Madame Marie France PARRAIN

• six autres personnalités qualifiées :

- Monsieur Jean-Luc NICAISE
- Monsieur Pascal DURAND
- Monsieur Jean-Claude BOUCHERAT
- Monsieur Thierry FEBWAY
- Monsieur Pierre SALLENAVE
- Monsieur Philippe BOURDAJAUD (par délibération n° 2025-1 – 1.2.2 du Conseil départemental du Val-de-Marne en date du 10 mars 2025 en remplacement de Madame Martine FLAMANT).

Deux personnes représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (article R. 421-5-I-6) :

- Madame Marie LEPRETRE de l'association « Entraide Union »
- Madame Agnès MORIN de l'association « Solidarités Nouvelles pour le Logement »

Compte tenu des élections municipales et communautaires du 15 et 22 mars 2026, le mandat des trois élus suivants, qui siègent au conseil d'administration de Valophis Habitat au titre de leur collectivité territoriale d'origine, s'interrompt en même temps que leur mandat au sein de cette collectivité territoriale :

- Monsieur Tonino PANETTA
- Monsieur Hervé GICQUEL
- Madame Marie-France PARRAIN

Il convient donc, après les élections du 15 et 22 mars, de proposer la candidature de trois élus d'une collectivité territoriale, autre que le Département collectivité de rattachement, au conseil d'administration de l'office public de l'habitat du Val-de-Marne, Valophis Habitat.

N° 2026-2 – 1.2.2 — Désignation d'un(e) conseiller(e) départemental(e) pour siéger au sein du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) est une instance consultative pour l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

L'article R. 235-2 du Code de l'éducation précise que cinq conseillers départementaux désignés par le Conseil départemental sont membres du CDEN.

Par délibération n° 2021-4 – 1.4.4/2 du 19 juillet 2021, le Conseil départemental du Val-de-Marne a procédé à la désignation de ses représentants comme suit :

5 titulaires :

- M^{me} Marie France Parrain
- M^{me} Patricia Korchef-Lambert
- M^{me} Déborah Münzer
- M. Patrick Farcy
- M^{me} Flore Munck

5 suppléants :

- M^{me} Odile Séguret
- M^{me} Kristell Niasme
- M^{me} Françoise Lecoufle
- M. Métin Yavuz
- M^{me} Hélène Peccolo

En avril prochain, Madame Marie France Parrain, conseillère départementale déléguée chargée de la réussite éducative et de la restauration scolaire sera désignée par le Président du Conseil départemental pour le représenter au sein du CDEN en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Nicolas Tryzna. Cette désignation sera faite par arrêté du Président du Département. Par courrier, Madame Marie France Parrain, a donc présenté sa démission du CDEN en qualité de membre titulaire, représentante du Département du Val-de-Marne.

En conséquence, le Conseil départemental doit désigner un(e) autre conseiller(e) départemental(e) pour siéger à sa place au sein du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

N° 2026-2 – 1.3.3 — Désignation de six élus d'une collectivité territoriale Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94).

Il a été créé dans le département du Val-de-Marne, une association dénommée « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) » dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Le CAUE 94 a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Les articles 7 et 8 des statuts fixent la composition du conseil d'administration du CAUE 94, à savoir :

1°- quatre représentants de l'État dont :

- L'architecte des bâtiments de France ;
- Le directeur départemental de l'équipement ;
- Le directeur départemental de l'agriculture ;
- L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation.

2°- six représentants des collectivités locales ;

3°- quatre représentants des professions concernées ;

4°- deux personnes qualifiées ;

5°- un représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, siégeant avec voix consultative ;

6°- six membres élus au scrutin secret par l'assemblée générale.

Les représentants des collectivités locales comprennent des élus municipaux désignés par le Conseil départemental.

Lors du dernier renouvellement des conseils départementaux, en 2021, le Conseil départemental du Val-de-Marne a procédé à la désignation des représentants des collectivités territoriales pour siéger au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) comme suit :

Six représentants des collectivités locales :

— Madame Sabine PATOUX

— Monsieur Charles ASLANGUL (par délibération du Conseil départemental du Val-de-Marne en date du 10 mars 2025 en remplacement de Monsieur Jacques-Alain BÉNISTI)

— Monsieur Jean-Pierre BARNAUD

— Monsieur Tonino PANETTA

— Monsieur Samuel BESNARD

— Monsieur Christian FAUTRÉ, Conseiller municipal de Champigny-sur-Marne.

L'article 8 des statuts du CAUE 94 prévoit que les représentants des collectivités locales et les représentants d'organisation professionnelles sont renouvelés à chaque élection municipale, départementale ou professionnelle.

Le renouvellement des conseils municipaux et les élections municipales et communautaires ont eu lieu le 15 et 22 mars dernier, il appartient donc au Conseil départemental de désigner, par délibération, 6 nouveaux représentants des collectivités locales pour siéger au CAUE 94.

N° 2026-2 – 1.4.4 — Désignation du référent déontologue des conseillers départementaux.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Dans ce contexte, le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est engagé dans une démarche volontariste en matière de déontologie et de prévention des risques inhérents à l'exercice d'un mandat électif ou encore de missions de services publics.

Le 13 octobre dernier, le Conseil départemental a adopté, par délibération n° 2025-4 – 1.8.8, un code de conduite des élus et des agents du Département afin qu'ils puissent disposer d'une parfaite compréhension des principes et obligations déontologiques qui les concernent, des règles de conduite associées, des risques encourus en cas de manquement, ainsi que du rôle à jouer par chacun dans le cadre du respect de ces principes et obligations.

Le référent déontologue de l'élu local s'inscrit pleinement dans cette démarche d'accompagnement, il est ainsi voulu comme un véritable conseiller de l'élu local dans l'exercice de son mandat. Il garantit à l'élu qui le saisit de lui fournir des conseils avisés ainsi qu'un vademecum du respect des principes déontologiques issus de la charte de l'élu.

Les conseillers départementaux peuvent saisir le référent déontologue de toutes problématiques déontologiques découlant de l'application pratique des principes énoncés dans la charte de l'élu local.

Monsieur Vincent de Briant a été approché par le département du Val-de-Marne pour exercer les fonctions de référent déontologue des conseillers départementaux. Enseignant-chercheur et directeur-adjoint de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau, Monsieur de Briant a exercé près de six années comme magistrat à la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France et comme rapporteur à la Cour des comptes. Il remplit donc les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Vincent de Briant référent déontologue des conseillers départementaux.

1^{re} COMMISSION

FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES

Réunion du 2 avril 2026

Président : M. Roesch

Présents : M^{mes} Aggoune et Hachmi, MM. Gicquel, Roesch et Weil.

Excusés : M^{mes} Coulon et Kirouani, MM. Madelin et Hélin.

M^{me} Coulon donne délégation de vote à M. Roesch
M^{me} Kirouani donne délégation de vote à M^{me} Aggoune
M. Madelin donne délégation de vote à M. Gicquel
M. Hélin donne délégation de vote à M^{me} Hachmi

N° 2026-2 – 1.5.5 — Budget primitif 2026. Budget général.

Budget des autorisations de programme.

(dédoublé dans toutes les commissions)

Rapporteurs :	1 ^{re} commission	M. Gicquel	majorité
	2 ^e commission	M. Amsler	majorité
	3 ^e commission	M ^{me} Bastier	majorité
	4 ^e commission	M. Farcy	majorité
	5 ^e commission	M. Tryzna	majorité

2 délibérations :

- N° 2026-2 – 1.5.5/1 — Budget primitif 2026. Budget général.
- N° 2026-2 – 1.5.5/2 — Budget général. Budget des autorisations de programme au budget primitif 2026.

Des informations complémentaires sur le rapport du BG 2026 ont été diffusées aux conseillers départementaux jeudi 26 mars et un rapport complété a été remis sur table ce jour.

Avis de la commission des finances :

M^{me} Aggoune regrette l'absence d'éléments anticipés du compte administratif 2025 qui auraient permis une lecture plus précise du budget primitif 2026.

Elle souhaiterait disposer :

- *du montant des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) encaissés au 1^{er} mars 2026 ;*
- *du nombre actualisé d'allocataires du RSA.*

M. Gicquel précise qu'au 1^{er} mars 2026, les DMTO s'élevaient à 21,7 millions d'€.

Il indique que le nombre d'allocataires du RSA est de 41 579.

M^{me} Hachmi souhaiterait savoir si la refacturation décalée MDPH entre 2025 et 2026 est intégrée dans le budget 2026.

Des éléments de réponse seront apportés lors de la séance.

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 2^e commission :

M. Guérin note que le montant de l'épargne nette n'est que de 4 M€, ce qui, selon lui, révèle une épargne nette négative et une épargne brute qui ne couvre pas l'annuité de la dette. Il constate, à la lecture des chiffres, que les finances départementales se sont dégradées depuis 2021, contrairement à ce qui avait été annoncé par la nouvelle majorité.

M. Amsler s'inscrit en faux contre ces propos. Il fait remarquer que, contrairement à certains Départements en France qui ont été placés sous tutelle (Charente) ou sont en situation de redressement financier (Gironde, Pas-de-Calais ...), le département du Val-de-Marne a réussi à préserver toutes les dépenses obligatoires, malgré un contexte financier défavorable et l'héritage d'une dette de plus d'un milliard d'euros. Il ajoute que certains secteurs ont même pu être améliorés, comme les crèches départementales et le RSA. Il souligne que le Département a fait face à cette situation par la rigueur et l'optimisation des dépenses et recettes.

M. Amsler félicite la direction des Finances et l'ensemble des services pour leur implication dans la tenue du budget.

M. Yavuz confirme les propos de M. Amsler et s'associe aux remerciements.

La 2^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Duvaudier, Panetta et Yavuz (qui a reçu délégation de vote de M. Aslangul).

– MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.

– M^{me} Sol (qui a reçu délégation de vote de M^{me} Santiago) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.

– M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 5^e commission :

M^{me} Souid demande si la rénovation du collège Dorval est prévue au budget.

M. Tryzna indique que la rénovation du collège Dorval est inscrite dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 4 voix pour : M^{mes} Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).

– M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2026-2 – 1.6.6 — Budget primitif 2026. Budget annexe d'Assainissement.
Budget des autorisations de programme.
(dédoublé en 4^e commission)**

Rapporteurs : 1^{re} commission M. Roesch majorité
4^e commission M. Farcy majorité

2 délibérations :

- N° 2026-2 – 1.6.6/1 — Budget primitif 2026. Budget annexe d'Assainissement.
- N° 2026-2 – 1.6.6/2 — Budget des autorisations de programme 2026. Budget annexe d'Assainissement.

Un erratum sur le rapport du BAA a été diffusé aux conseillers départementaux jeudi 26 mars et un rapport corrigé a été remis ce jour aux membres de la 1^{re} commission.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

**N° 2026-2 – 1.7.7 — Budget primitif 2026. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.
Budget des autorisations de programme.
(dédoublé en 4^e commission)**

Rapporteurs : 1^{re} commission M^{me} Hachmi majorité
4^e commission M^{me} Durand majorité

2 délibérations :

- N° 2026-2 – 1.7.7/1 — Budget primitif 2026. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.
- N° 2026-2 – 1.7.7/2 — Budget des autorisations de programme 2026. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

**N° 2026-2 – 1.8.8 — Budget primitif 2026. Budget annexe de Restauration.
Budget des autorisations de programme.**

Rapporteur : M. Roesch

2 délibérations :

- N° 2026-2 – 1.8.8/1 — Budget primitif 2026. Budget annexe de Restauration.
- N° 2026-2 – 1.8.8/2 — Budget des autorisations de programme 2026. Budget annexe de Restauration.

Un erratum sur le rapport du BAR a été diffusé aux conseillers départementaux jeudi 26 mars et un rapport corrigé a été remis ce jour aux membres de la 1^{re} commission.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2026-2 – 1.9.9 — Budget primitif 2026. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.
Budget des autorisations de programme.**

(dédoublé en 3^e commission)

*Rapporteurs : 1^{re} commission M. Roesch majorité
3^e commission M^{me} Ségui majorité*

2 délibérations :

- N° 2026-2 – 1.9.9/1 — Budget primitif 2026. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.
- N° 2026-2 – 1.9.9/2 — Budget des autorisations de programme 2026. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

Un erratum sur le rapport du BAFE a été diffusé à tous les conseillers départementaux jeudi 26 mars et un rapport corrigé a été remis ce jour aux membres de la 1^{re} commission.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{me} Sol (qui a reçu délégation de vote de M^{me} Santiago) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 1.10.10 — Convention de subventionnement avec l'association Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Val-de-Marne au titre de l'année 2026.

Rapporteur : M. Roesch

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **l'unanimité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2026-2 – 1.11.11 — Renouvellement de la convention de partenariat pluriannuelle entre l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et le département du Val-de-Marne.

Rapporteur : M. Gicquel

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 1.12.12 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.

Rapporteur : M. Weil

Avis de la commission des finances :

M^{me} Aggoune souhaiterait des précisions sur la création de 4 postes pour exercer les missions de délégué à la protection des données à la direction générale.

L'Administration souligne qu'il ne s'agit pas de la création de 4 postes distincts, mais bien d'1 seul poste ouvert à 4 cadres d'emplois différents : administrateur, ingénieur en chef, ingénieur ou attaché, ce qui permet d'élargir les possibilités de recrutement sur ce poste.

M^{me} Hachmi relève que la présentation actuelle du rapport ne permet pas de rendre compte de cette distinction. Elle suggère qu'elle soit revue pour les prochains rapports, par exemple sous la forme d'un tableau.

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 1.13.13 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe de Restauration.

Rapporteur : M. Roesch

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 1.14.14 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

Rapporteur : M. Roesch

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 1.15.15 — Composition du CST et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT).

Rapporteur : M. Weil

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 1.16.16 — Composition du CSE et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT).

Rapporteur : M. Weil

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
 - M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.
-

5^e COMMISSION

ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS

Réunion du 30 mars 2026

Présidente : M^{me} Parrain

Présents : M^{mes} Korchef-Lambert, Martin, Münzer, Munck, Parrain et Souid, M. Tryzna.

Excusés : M^{me} Nowak et M. Chikouche.

M^{me} Nowak donne délégation de vote à M. Tryzna
M. Chikouche donne délégation de vote à M^{me} Souid

N° 2026-2 – 5.1.17 — Subventions aux comités sportifs départementaux pour l'acquisition de matériel destiné à favoriser la réalisation d'actions sportives. 1^{re} répartition 2026.

Rapporteur : M^{me} Parrain

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 5.2.18 — Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 1^{re} répartition 2026.

Rapporteur : M^{me} Parrain

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 5.3.19 — Subventions pour l'organisation de stages sportifs. 1^{re} répartition 2026.

Rapporteur : M^{me} Korchef-Lambert

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 5.4.20 — Subventions pour la participation à une compétition internationale de haut niveau. 1^{re} répartition 2026.

Rapporteur : M^{me} Korchef-Lambert

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 5.5.21 — Attribution des subventions de fonctionnement versées aux associations sportives locales pour l'année 2026. 1^{re} répartition.

Rapporteur : M^{me} Korchef-Lambert

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 5.6.22 — Soutien aux communes dans le cadre du « BAFA Citoyen ». 1^{re} répartition.

Rapporteur : M^{me} Parrain

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 5.7.23 — Rentrée scolaire 2026/2027 - Mise à jour du fichier de sectorisation dans les secteurs des collèges des villes de Créteil, Fontenay-sous-Bois, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Sucy-en-Brie, Villejuif, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

Rapporteur : M^{me} Parrain

Avis de la 5^e commission :

M^{me} Souid demande à quoi correspond dans le tableau les initiales « PI » de la colonne « parité ».

Réponse donnée par l'Administration hors commission :

« P » signifie « côté pair de la rue » et « I » « côté impair de la rue ».

Les initiales « PI » signifient que les deux côtés de la rue sont concernés par la sectorisation.

M^{me} Munck demande si un travail sur la sectorisation des collèges à Villejuif est engagé.

M. Tryzna répond que ce travail est programmé mais qu'il a été décalé à la demande de la Ville. Les futurs ajustements ne pourront pas être effectifs à la rentrée 2026 car ils requièrent l'avis du CDEN.

M^{me} Souid indique que la situation des collèges d'Orly devra être étudiée prochainement à l'aune de l'évolution démographique de la Ville, notamment l'agrandissement du collège Robert Desnos.

La 5^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer et Parrain, M. Tryzna (qui a reçu délégation de M^{me} Nowak).
- M^{mes} Martin, Munck et Souid (qui a reçu délégation de vote de M. Chikouche) reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

2^e COMMISSION

AMÉNAGEMENT

Réunion du 30 mars 2026

Président : M. Yavuz

Présents : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Aslangul, Besnard, Bourdon, Duvaudier, Garzon, Guérin, Panetta, Tmimi et Yavuz.

M. Aslangul donne délégation de vote à M. Yavuz

(pour le rapport N° 2026-2 – 1.5.5)

N° 2026-2 – 2.1.24 — Convention cadre de partenariat entre le Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et le département du Val-de-Marne pour la période 2026-2028.

Rapporteur : M. Duvaudier

Avis de la 2^e commission :

La 2^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Aslangul, Duvaudier, Panetta et Yavuz.
- MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 2.2.25 — Convention cadre de partenariat et d'objectifs 2026-2028 à conclure avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne.

Répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles et celui du produit de la taxe du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Rapporteur : M. Yavuz

2 délibérations :

- N° 2026-2 – 2.2.25/1 — Convention cadre de partenariat et d'objectifs 2026-2028 entre le département du Val-de-Marne et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne.
- N° 2026-2 – 2.2.25/2 — Répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles et celui du produit de la taxe du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Avis de la 2^e commission :

M. Besnard rappelle l'importance des missions du CAUE et espère retrouver une sérénité dans la gouvernance.

À ce propos, M. Besnard souhaiterait connaître les élus proposés pour siéger au Conseil d'administration du CAUE (délibération n° 2026-2 – 1.3.3).

M. Yavuz indique qu'il n'en a pas connaissance et que les élus seront communiqués en séance du Conseil départemental.

La 2^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Aslangul, Duvaudier, Panetta et Yavuz.

– MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.

– M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

3^e COMMISSION
DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS

Réunion du 30 mars 2026

Présidente : M^{me} Bastier

Présents : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Santiago (*arrivée en fin de séance*), Ségui, Séguret et Sol, M. Berruezo.

Excusés : M^{me} Peccolo, MM. Mora et Traoré.

M^{me} Santiago donne délégation de vote à M^{me} Sol

N° 2026-2 – 3.1.26 — Adoption de la convention territoriale globale 2025-2029 à conclure avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Rapporteur : M^{me} Mussote-Guedj

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{me} Sol (qui a reçu délégation de vote de M^{me} Santiago) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 3.2.27 — Avenants n° 1 aux conventions de partenariat avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) relatives au service départemental de téléassistance Val'Écoute.

Rapporteur : M^{me} Séguret

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{me} Sol (qui a reçu délégation de vote de M^{me} Santiago) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 3.3.28 — Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) pour 2026 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Rapporteur : M^{me} Séguret

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{me} Sol (qui a reçu délégation de vote de M^{me} Santiago) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 3.4.29 — Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) pour 2026 des établissements et services associatifs habilités d'aide sociale à l'enfance.

Rapporteur : M^{me} Ségui

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{me} Sol (qui a reçu délégation de vote de M^{me} Santiago) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
 - M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.
-

4^e COMMISSION

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE,
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Réunion du 31 mars 2026

Président : M. Farcy

Présents : M^{mes} Durand, Niakhaté et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.

Excusés : M^{mes} Niasme et Stefel, MM. Bescond et Pelissolo.

M^{me} Niasme donne délégation de vote à M^{me} Durand

N° 2026-2 – 4.1.30 — Création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible (ENS) avec zone de préemption sur le Domaine du Piple à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie. Délégation du droit de préemption ENS à Île-de-France Nature (IDFN).

Rapporteur : M. Barnaud

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 4.2.31 — Extension du périmètre d'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Plaine des Bordes : intégration du centre départemental de tir à l'arc à Chennevières-sur-Marne et d'une parcelle boisée à la Queue-en-Brie.

Rapporteur : M. Farcy

Avis de la 4^e commission :

M. Barnaud souhaite s'assurer que le classement ENS n'interdira pas d'éventuelles constructions qui pourraient être nécessaires pour l'activité de tir à l'arc.

L'Administration précise qu'elles resteront possibles.

Le Code de l'urbanisme prévoit que les équipements légers destinés à accueillir le public sont autorisés dans le périmètre de l'espace naturel sensible.

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.

– M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.

– M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 4.3.32 — Politique départementale des espaces naturels sensibles. Renaturation des berges de l'Yerres et aménagement d'une plaine inondable à Villeneuve-Saint-Georges : conventions de subventionnement avec l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis-Seine Amont pour une 14^e tranche d'acquisitions foncières et une 13^e tranche de travaux.

Rapporteur : M. Barnaud

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.

– M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.

– M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 4.4.33 — Modalités d'actions en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) – Soutien au projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges.

Rapporteur : M. Barnaud

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-2 – 4.5.34 — Approbation du programme d'actions du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles (PPAEN) et de ses modalités de mise en œuvre.

Rapporteur : M. Farcy

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté reporte son vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Madelin), Roesch (qui a reçu délégation de M^{me} Coulon) et Weil.
- M^{mes} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Kirouani) et Hachmi (qui a reçu délégation de M. Hélin) reportent leur vote en séance plénière.

II. Vœux

2 vœux ont été déposés :

— **Vœu relatif à la défense de la démocratie locale face à la montée des violences et des intimidations contre les élus et les candidats dans le Val-de-Marne.**

Vœu présenté au nom de la majorité départementale.

— **Le Conseil départemental s'oppose au projet de carte scolaire 2026/2027 dans le Val-de-Marne et exige des moyens supplémentaires pour l'école publique.**

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

Voir les textes des vœux aux pages 26 à 28.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2026

Vœu présenté au nom de la majorité départementale

Vœu relatif à la défense de la démocratie locale face à la montée des violences et des intimidations contre les élus et les candidats dans le Val-de-Marne

CONSIDÉRANT la multiplication des menaces, violences, intimidations et campagnes de harcèlement visant des élus et des candidats lors des élections municipales de 2026.

CONSIDÉRANT les tensions constatées dans le Val-de-Marne, marquées notamment par plusieurs dizaines de plaintes liées à la campagne électorale, le saccage de la mairie de Fresnes ainsi que la mise sous protection d'un candidat à Gentilly en raison de menaces.

CONSIDÉRANT que ces faits traduisent une dégradation préoccupante du climat démocratique et une banalisation inacceptable de la violence politique.

CONSIDÉRANT que cette évolution est également alimentée par des stratégies de radicalisation du débat public consistant à diaboliser l'adversaire politique plutôt qu'à débattre de ses idées.

CONSIDÉRANT que lorsque l'adversaire devient un ennemi à abattre, certains finissent par considérer que tous les moyens deviennent acceptables.

CONSIDÉRANT le rôle amplificateur des réseaux sociaux dans la diffusion de ces logiques de confrontation permanente.

CONSIDÉRANT que la démocratie ne peut accepter que l'engagement électoral expose à des menaces ou à des risques personnels et que ces dérives peuvent décourager l'engagement citoyen.

CONSIDÉRANT enfin que le respect du suffrage universel implique le respect de tous les candidats, élus comme battus.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

CONDAMNE toutes les formes de violences et d'intimidations visant les élus et les candidats.

EXPRIME sa solidarité envers ceux qui en ont été victimes.

APPELLE à la responsabilité de tous les acteurs politiques afin que le débat démocratique ne soit jamais confisqué par les logiques de haine ou de disqualification.

RAPPELLE qu'en démocratie on combat des idées, jamais des personnes.

AFFIRME que la diabolisation de l'adversaire a toujours été le prélude aux excès et que la République ne peut prospérer que dans le respect de ceux qui pensent différemment.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2026

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

Le Conseil départemental s'oppose au projet de carte scolaire 2026/2027 dans le Val-de-Marne et exige des moyens supplémentaires pour l'école publique.

Considérant le projet de carte scolaire 2026/2027 soumis au Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSA SD) convoqué le 31 mars 2026.

Considérant que, s'il était mis en œuvre en l'état, il conduirait à la fermeture de 168 classes dans le Val-de-Marne à la rentrée scolaire 2026-2027.

Considérant que la baisse des effectifs prévisionnels ne saurait justifier une telle mesure.

Considérant les effets de seuil de ces fermetures de classes dans de nombreuses écoles.

Considérant l'urgence que constitue le renforcement de l'école publique et des moyens de l'enseignement en France en général, dans le Val-de-Marne en particulier.

Considérant que la mise en œuvre de la carte scolaire proposée entraînerait une évidente et inévitable dégradation des conditions d'enseignement.

Considérant que la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sans moyens, engendrerait des fermetures de classes supplémentaires, la remise en cause des missions des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), ne répondrait pas aux besoins pérennes des élèves et des équipes, et risquerait de remettre en cause les missions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) avec l'objectif de diminuer le nombre de notifications d'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

Considérant que le Recteur et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) ont confirmé lors des Comités Social d'Administration académique (CSA-A) et Départementaux des 5 et 6 février qu'un nombre conséquent de postes seraient pris sur la dotation du Département pour ses PAS et engendreraient donc des fermetures de classes supplémentaires.

Considérant que de nombreuses écoles val-de-marnaises réclament depuis des années à bénéficier de l'ensemble des moyens Réseaux d'éducation prioritaire (REP) (seuils, décharges de direction et classes dédoublées) et qu'aucune d'entre elles ne figurent dans la liste d'écoles « présentant des difficultés particulières » publiée par le ministère de l'Éducation nationale.

Considérant que seul le recrutement de 1 700 postes d'AESH a été annoncé au niveau national, lorsque les besoins pour notre seul Département s'élèvent à 3 000 AESH.

Considérant que le Sénat a refusé toute avancée sur le statut de fonctionnaire pour les AESH avec le soutien du ministre de l'Éducation nationale.

Considérant la mobilisation de nombreux enseignants, personnels de l'Éducation nationale et parents d'élèves depuis le début de l'année et notamment ce 31 mars 2026 contre cette situation et ce projet de carte scolaire.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne :

- **Réaffirme** son attachement à une école publique de qualité dotée des moyens nécessaires pour répondre à l'enjeu majeur de société que constitue un accès à l'éducation égal pour tous, creuset de la citoyenneté et vecteur d'inclusion sociale.
 - **S'oppose** fermement et totalement au projet de carte scolaire tel que transmis aux membres du CSA SD.
 - **Demande** l'annulation des fermetures de classe prévues à la rentrée 2026-2027.
 - **Demande** l'annulation des suppressions de postes et l'octroi d'une dotation dans le premier comme dans le second degré afin de répondre aux besoins des écoles et établissements qui manquent de moyens.
 - **Demande** le recrutement de 3 000 postes d'AESH en Val-de-Marne pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient effectivement mises en œuvre.
 - **Demande** la création d'un statut de fonctionnaire d'État catégorie B pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap.
 - **Demande** le respect des orientations dans les dispositifs d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) (Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSA), Troubles des fonctions cognitives ou mentales (TFC) ...), les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
 - **Demande** l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ainsi que de la politique de mutualisation et des PAS.
 - **Demande** la création massive de postes d'enseignants spécialisés à hauteur des besoins de psychologues scolaires, d'infirmiers, de médecins et d'assistantes sociales.
-